

par Normand Pépin

La CSD lance un nouveau projet

« Le transfert des compétences, une nécessité qui doit se répandre. »

C'est avec fierté que la CSD apprenait, le 4 mai dernier, que son nouveau projet sur le transfert des compétences avait été approuvé par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et, donc, que la CSD recevrait le financement nécessaire d'Emploi-Québec pour le mener à bien.

Une recommandation flatteuse

La CPMT se trouvait à entériner la recommandation du comité d'experts externes auquel on fait appel quand les demandes de soutien financier émanent d'un des partenaires de la CPMT. Voici sa recommandation :

« Considérant que le promoteur [la CSD] a acquis une expertise de la problématique du vieillissement de la main-d'œuvre à l'occasion d'une étude récente;

Considérant que le promoteur peut, en raison de sa présence dans divers milieux de travail, réaliser des expériences significatives de transfert de compétences;

Nous recommandons que le financement de ce projet soit approuvé et que les résultats soient rendus disponibles à l'ensemble des conseillers aux entreprises d'Emploi-Québec ainsi qu'aux divers intervenants gouvernementaux (comme le MDEIE [le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation]) susceptibles d'être interpellés par ce thème ».

Un thème d'une actualité brûlante

C'est donc dire qu'encore une fois, la CSD tape dans le mille avec son nouveau projet, le transfert des compétences étant un sujet d'une actualité brûlante au moment où de nombreux baby-boomers arrivent à l'âge de la retraite, ces gens détenant des compétences essentielles au bon fonctionnement des entreprises et ce, peu importe leur position dans la hiérarchie de l'entreprise.

Le nouveau projet de la CSD a en effet ceci de particulier, par rapport au débat qui a cours sur le sujet, de considérer que tous les travailleurs détiennent des compétences, pas seulement ceux que la direction de l'entreprise considère comme stratégiques. Car au-delà des savoirs formels, il y a tout un univers de savoirs tacites que les travailleurs mettent en œuvre au quotidien pour accomplir leur travail.

Tous et chacun doivent faire appel à des savoir-faire, des trucs du métier, des tours de main, des façons d'interagir avec les gens, pour réussir à accomplir leur travail sans encombre. Et ce sont ces compétences qui doivent être transférées pour que l'entreprise puisse poursuivre ses activités sans à-coups au moment du départ des travailleurs d'expérience et pour préserver les emplois de ceux qui restent.

Un appel aux syndicats affiliés

Le projet comporte deux volets s'adressant directement aux syndicats affiliés à la CSD. D'une part, nous contacterons des syndicats pour documenter ce qui se fait déjà dans les milieux de travail où il existe déjà des activités de transfert des compétences. Nous prévoyons documenter une vingtaine d'expériences pour tenter de comprendre ce qui a déclenché la prise de conscience du besoin de transférer les compétences.

D'autre part, comme nous considérons que le transfert des compétences est une nécessité qui doit se répandre, nous voulons aussi « recruter » cinq milieux de travail où il ne se fait pas de transfert, mais qui sont prêts à s'engager dans une démarche volontariste et paritaire en vue d'adopter des mesures favorisant le transfert des compétences.

La personne chargée de la coordination du projet sur le transfert des compétences est **Jacqueline de Bruycker**, celle-là même qui avait mené à bien le projet de la CSD sur

le vieillissement de la main-d'œuvre. Elle peut être jointe au bureau de la CSD à Montréal. @

